

Installation d'un poids Public
dans la commune.

Le Maire expose au Conseil, qu'il a été informé par son collègue, Monsieur le Maire de Charmes Rhône que cette commune a décidé de supprimer le poids Public installé dans la localité de Charmes - sur Rhône.

Il offre à la commune de Gilhae et Bruzac de lui céder gratuitement ce poids s'il pouvait lui être utile.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, considérant qu'un quartier de la commune, dont le débouché est Charmes va se trouver en difficulté de pesage du fait de la suppression de ce poids, décide d'accepter l'offre de la Commune de Charmes Rhône et de faire installer cette bascule au quartier de Rôtisson. Le Propriétaire déclare par écrit céder gratuitement le terrain nécessaire à cet emplacement sous réserve des pesages gratuits pour son fermier de Rôtisson.

En conséquence, la commune de Gilhae et Bruzac n'aura à supporter que les frais de démontage, réinstallation, et de quelques réparations à effectuer sur le plateau. A cet effet un crédit sera ouvert au budget supplémentaire 1967.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de faire toutes les démarches nécessaires et demande respectueusement à Monsieur le Préfet son approbation.

Ainsi délibéré

4 Gilhae et Bruzac le 20 janvier 1967

~~Bois~~

~~Brunet~~
~~Pecher~~

Bois
Junot
Maire